

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 6 JUIN 2016 À 09 HEURES

Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg
Salle des commissions B

Présents : Jacques BIGOT, Eric KLÉTHI, Jean-Marc WILLER

Absents excusés : Yves BUR, Bernard FREUND, Alain JUND, Claude KERN, Anne-Pernelle RICHARDOT, Justin VOGEL, Etienne WOLF

10-2016 **Modification n°8 du POS de Fegersheim**

Description de la demande

Le service Prospective et planification territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg a transmis, pour avis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le projet de modification n°8 du POS de Fegersheim soumis à enquête publique du lundi 7 mars au vendredi 8 avril 2016.

La modification n°8 du POS de Fegersheim vise à :

- permettre, conformément au Schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage, de réaliser une aire d'accueil. Il s'agit de reclasser 0,75 ha de zone IINAx en NAE pour créer 15 places. Il s'agit également de créer un règlement de cette zone.
- permettre l'extension d'une entreprise et l'installation des ateliers municipaux. Le règlement de la zone INAx1 n'admet que les opérations d'ensemble. Aussi, il s'agit de reclasser la INAx1 de 1,57 ha en UX3. Il s'agit également de réduire l'emplacement réservé ER A4 pour conserver une amorce rue de l'industrie.

Le projet au regard des orientations du SCOTERS

Au regard du SCOTERS, Fegersheim est une commune proche de l'espace métropolitain. Le SCOTERS a été approuvé en 2006. Le SCOTERS ne traite pas directement de la question des aires d'accueil des gens du voyage. Néanmoins, la commune s'inscrit dans le cadre du schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage approuvé en 2011.

Analyse de la demande

Le projet répond aux objectifs fixés dans le cadre du schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage approuvé en 2011.

*Le Bureau syndical
vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le projet de modification n°8 du POS de Fegersheim n'appelle pas de remarque.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **10 JUIN 2016**
La publication le **10 JUIN 2016**
Strasbourg, le **10 JUIN 2016**

Le Président
Jacques BIGOT

